

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 décembre 2015

**Rapporteur :
Monsieur Alain GUILLOU**

N° 20

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 21/12/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2015 (accusé de réception du 18/12/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions sportives

Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la Ville de Quimper a mis en place des dispositifs thématiques de soutien financier aux associations sportives pour des activités ou des projets. Les subventions proposées sont calculées après étude des dossiers déposés par les associations sportives et étayés par des justificatifs. L'enveloppe globale allouée s'élève à 51 169 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à :

- 1 - verser les subventions suivantes ;
- 2 - à signer les conventions et avenants à intervenir.

1) Subventions pour manifestations :

Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit une enveloppe globale de 8 000 € :

- 1 800 € à l'association ULAQC pour la participation à l'organisation de la Corrida de Quimper en centre ville le dimanche 27 décembre 2015.
- 3 000 € à l'association Triathlon Club de Quimper pour la participation à l'organisation le 12 juillet 2015 du Triathlon de Quimper.

- 500 € au Groupement Sportif et Éducatif du Football Quimpérois pour une participation complémentaire à l'organisation du tournoi féminin du Mondial Pupilles du 14 au 16 mai 2015 à Penvillers.
- 300 € à l'association La Quimpéroise pour la participation à l'organisation du Championnat du Finistère de gymnastique en décembre 2015.
- 300 € à l'association Palmes en Cornouaille pour la participation à l'organisation de la Coupe du Sprint le 6 décembre 2015 à la piscine de Kerlan Vian.
- 500 € à l'association Quimper GR en Finistère pour la participation à l'organisation de la ½ finale des Championnats de France individuels les 5 et 6 décembre 2015 à la Halle des Sports de Penhars.
- 300 € à l'association Quimper Cornouaille Tennis de Table pour la participation à l'organisation du Critérium Fédéral de tennis de table Handisport le 6 décembre 2015 à la Halle des Sports d'Ergué Armel.
- 300 € à l'association Union Quimper Natation pour la participation à l'organisation du Championnat régional interclubs des maîtres le 29/11/2015
- 1 000 € à l'association Kemper Kerné Sport pour la participation à l'organisation de la 1^{ère} édition du semi-marathon Locronan Quimper et du 10 km Le Croëzou Quimper le Dimanche 13 mars 2016.

2) Subventions de formation :

Compte 414-6745-711

Une aide totale de 6 732 € sur le volet de soutien à la formation des encadrants bénévoles et salariés dans les clubs, pour la participation à des formations internes, fédérales ou d'État, répartie comme suit :

➤ Amicale Laïque de Quimper section Krav Maga	45 €
➤ ASEB	297 €
➤ Quimper Orientation	690 €
➤ Cyclo Randonneurs Quimper Cornouaille	101 €
➤ GASM	115 €
➤ Les Grimpeurs de l'Odet – Quimper Escalade	185 €
➤ Gymnastique volontaire de Quimper	45 €
➤ Handisport de Quimper	115 €
➤ Kelted	360 €
➤ La Quimpéroise	601 €
➤ Quimper Italia Calcio	45 €
➤ Palmes en Cornouaille	88 €
➤ Quimper Athlétisme	540 €
➤ Quimper Cornouaille Tennis de Table	160 €
➤ Quimper GR en Finistère	180 €

➤ Quimper Kerfeunteun Football Club	1 755 €
➤ Skol gouren Kemper	495 €
➤ UJAP Basket	780 €
➤ UJAP Gymnastique	135 €

3) Subventions d'équipement :

Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit une enveloppe globale de 8 637 € :

- 178 € à l'association Kelted pour la participation à l'achat de matériel pour la pratique du football américain en compétition au Pôle Sportif de Creach Gwen.
- 2 500 € à l'association Odet Billard Club pour la participation à des travaux de couverture par une dalle béton de la piste de boules supportant les billards.
- 159 € à l'association Quimper Penhars Football Club pour la participation à des travaux de peinture dans leur buvette au Stade Nicolas Kervahut.
- 4 000 € à l'association Canoë-Kayak Club de Quimper Cornouaille pour la participation à l'acquisition d'un minibus 18 places destiné au transport des adhérents sur les sites de pratique et de compétition.
- 800 € à l'association GASM pour l'acquisition d'un fauteuil pour handicapé.
- 1 000 € à l'association ASEB pour l'acquisition de 3 blocs de plongée, 3 gilets stabilisateurs et détendeur.

4) Subventions pour sport individuel de niveau national :

Compte 414-6574-711 :

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit une enveloppe globale de 25 000 €, l'aide financière étant déterminée sur la base de résultats et en fonction d'objectifs d'accompagnement de parcours à court ou moyen terme.

- Amicale Laïque de Quimper section haltérophilie	2 066 €
- Club de Canoë Kayak de Quimper Cornouaille	8 481 €
- Escrime Quimper Cornouaille	405 €
- Handisport de Cornouaille	1 557 €
- Kemper Canne de Combat Bâton Savate	269 €
- Quimper Athlétisme	5 251 €
- Stand 29	495 €
- Union Quimper Natation	3 098 €

- UJAP Surf	361 €
- Quimper Orientation	185 €
- Palmes en Cornouaille	2 155 €
- Quimper GR en Finistère	405 €
- Pool Ar Bed	272 €

5) Subventions de fonctionnement:

Compte 414-6745-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit une enveloppe globale de 2 800 € :

- 2 000 € au CDOS selon la convention de 2015 pour un soutien au CRIB (Centre de Ressources et d'Informations des Bénévoles) qui aide les associations sportives quimpéroises dans leur gestion administrative (déclarations de salaires et charges sociales, formations...).
- 500 € à l'association Amicale Laïque de Quimper section Haltérophilie pour l'aide aux travaux de rénovation d'équipement.
- 300 € à l'association Courir avec Brin d'Avoine pour le soutien annuel 2015 au développement des associations sportives, suite à l'étude du dossier déposé.

Le maire,

Ludovic JOLIVET